



Module 2. La poursuite civile

DROIT CIVIL OU CRIMINEL: QUE FAUT-IL SAVOIR?

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 75 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Se familiariser avec les étapes, les intervenantes et les intervenants et le fardeau de preuve d'une poursuite civile.



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 1 à télécharger ou à imprimer

Préalables : Avoir complété le Module 1 — Les différences entre le droit civil et le droit criminel

Notes : Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Soutien aux élèves

Lorsqu’une discussion affecte vos élèves :

Jeunesse, J’écoute offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L’élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

Ce module s’intègre au Curriculum de l’Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
11 ^e	Études canadiennes et mondiales	Comprendre le droit canadien (CLU3M)	C. Droit civil (C1.3)
11 ^e	Études canadiennes et mondiales	Comprendre le droit canadien au quotidien (CLU3E)	C. Droit civil (C1.2)
12 ^e	Études canadiennes et mondiales	Études juridiques (CLN4C)	A. Fondements juridiques (A1.2)

A. La poursuite civile

A.1. Les intervenantes et intervenants d'une poursuite civile

1. Invitez les élèves à lire la section **A.1 de la Fiche de l'élève**.
2. Demandez aux élèves de se placer en équipe de 4 ou 5 élèves.
3. Attribuez-leur un des personnes intervenantes dans une poursuite civile :
 - La demanderesse ou le demandeur et son avocate ou son avocat
 - La défenderesse ou le défendeur et son avocate ou son avocat
 - La ou les personnes témoins
 - La ou le juge
4. Demandez à chaque équipe de trouver le rôle de leur personne intervenante dans le cadre d'une poursuite civile.



Conseil d'adaptation

Si les élèves ont du mal à trouver une définition pour leur personne intervenante, référez-les au glossaire de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/glossaire>

Le lien du glossaire est dans la section « Bibliographie » de la Fiche de l'élève.

**Corrigé****• Demanderesse ou demandeur**

- Personne qui s'adresse au tribunal pour intenter une poursuite. C'est la personne qui veut faire reconnaître l'existence d'un droit, se faire dédommager ou demander au tribunal de régler un désaccord.

La demanderesse ou le demandeur est parfois aussi appelé : partie demanderesse

• Avocate ou avocat de la partie demanderesse

- Avocate ou avocat qui représente la partie demanderesse, c'est-à-dire la personne qui a débuté la poursuite.

• Défenderesse ou défendeur

- Personne qui est poursuivie par la partie demanderesse.
- La défenderesse ou le défendeur est parfois aussi appelé : partie défenderesse

• Avocate ou avocat de la partie défenderesse

- Avocate ou avocat qui représente la partie défenderesse, c'est-à-dire la partie qui est poursuivie.

• Témoin

- Personne qui a vu, entendu ou sait quelque chose en lien avec la poursuite. Elle fait part de ce qu'elle a vu ou entendu au Tribunal sous serment, c'est-à-dire, en promettant de dire la vérité.
- La partie demanderesse et la partie défenderesse peuvent être des témoins.

- **Juge**
 - Personne qui entend la cause, applique la loi et rend une décision. La ou le juge examine les preuves et les arguments présentés par la partie demanderesse et la partie défenderesse, rend une décision et la justifie.



Pour aller plus loin

- Invitez chaque groupe à décrire le rôle de la personne intervenante qui lui a été assigné sur une affiche.
- Affichez ces affiches dans la classe pour servir d'aide-mémoire aux élèves.
- Vous pouvez inviter vos élèves à se renseigner sur les carrières suivantes :

Avocat : <https://cliquezjustice.ca/carrieres-en-justice/avocat>

Juge: <https://cliquezjustice.ca/carrieres-en-justice/juge>

A.2. Le fardeau de la preuve dans une poursuite civile

1. Invitez les élèves à lire la section **A.2 de la Fiche de l'élève**.

A.3. Les étapes d'une poursuite civile

1. Invitez les élèves à lire l'article « Étapes d'une poursuite civile » sur le site web de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/etapes-d-une-poursuite-civile>
2. Demandez-leur de lire la mise en situation de la section **A.3 de la Fiche de l'élève**.

3. Invitez les élèves à associer les énoncés à l'étape de la procédure civile appropriée.



Corrigé

- **L'avocat de Paul remet un document au greffe dans lequel il nie jouer de la guitare tous les jours entre 5 h et 19 h et prétend que sa femme ne l'entend même pas jouer à partir de son salon.**
 - Défense et réponse
- **Ahmed et Paul présentent leurs arguments et leurs preuves au juge.**
 - Procès
- **Ahmed envoie une lettre à Paul, lui demandant de réduire le volume de son ampli et lui rappelant l'obligation de ne pas troubler l'ordre public.**
 - Mise en demeure
- **L'avocat de Ahmed partage des vidéos où on entend Paul jouer de la guitare à partir du bureau de massothérapie de Ahmed et des déclarations d'anciens clients de Ahmed qui ont arrêté d'avoir recours à ses services à cause du bruit insupportable lors de leurs rendez-vous.**
 - Enquête préalable
- **L'avocat de Ahmed remet un dossier d'instruction à l'avocat de Paul et au greffe du tribunal.**
 - Inscription au rôle
- **Les avocats de Ahmed et de Paul se rencontrent avec un juge pour présenter leur position. Le juge prévient l'avocat de Paul que le dossier de Ahmed est solide et que s'il présidait le procès, il lui accorderait les dommages-intérêts que Jasmin demande.**

- Conférence préparatoire au procès
- **L’avocat de Ahmed dépose un acte introductif d’instance au tribunal.**
 - Introduction de la demande



Pour aller plus loin

- Vous pouvez demander aux élèves de faire un schéma explicatif des étapes d’une poursuite criminelle.
 - Vous pouvez diviser le groupe-classe en petits groupes et assigner une étape de la procédure à chaque groupe. Chaque groupe doit faire une courte mise en scène de l’étape qui leur est assignée devant le reste de la classe.
 - Invitez les élèves à créer un lexique à partir des mots qu’ils ne connaissaient pas dans l’article (ex. : greffe, mise en demeure, acte introductif d’instance...). La définition de ces mots peut être retrouvée dans le glossaire du site de CliquezJustice.ca
-

A.4. Les résultats d’une poursuite civile

1. Séparez les élèves en petits groupes.
2. Invitez les élèves à lire la section **A.4 de la Fiche de l’élève**.
3. Assignez un type de mesure de redressement à chaque équipe.
4. Demandez aux élèves de trouver la définition et 2 exemples de leur mesure de redressement.



Pistes de recherche

Vous pouvez aider vos élèves dans leur recherche en les référant aux pages web suivantes :

- « Mesure de redressement » de Justice pas-à-pas :
<https://stepstojustice.ca/fr/glossary/mesure-de-redressement/>
- « Les affaires civiles et les affaires pénales » du Gouvernement du Canada : <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/just/08.html>

5. Demandez aux élèves de présenter leurs résultats sous forme d’affiche. Les élèves peuvent utiliser l’espace prévu dans la section **A.4 de la Fiche de l’élève** pour prendre des notes.



Corrigé

- **Dommages-intérêts**

- Les dommages-intérêts sont une somme d’argent que la défenderesse ou le défendeur doit payer à la demanderesse ou au demandeur.
- Exemples :
 - Un juge détermine qu’un défendeur doit un montant d’argent à la demanderesse pour les dommages moraux et les dommages qu’il a causé à sa réputation en partageant ses images intimes.
 - Un juge détermine qu’une défenderesse doit un montant d’argent au demandeur pour lui avoir cassé la main pendant une chicane de voisins.

- **Jugement déclaratoire**

- La ou le juge détermine les droits des parties.
- Exemples :
 - Un juge détermine à qui appartient une partie de terrain sur laquelle deux voisins sont en désaccord.
 - Un juge détermine si un entrepreneur en construction a respecté les obligations prévues à son contrat.

- **Injonction**

- La ou le juge oblige une partie à faire ou à ne pas faire quelque chose.
- Exemples :
 - Un juge oblige une personne à couper un arbre puisque les racines causent des dommages à la maison du voisin.
 - Un juge empêche une personne d'entrer en contact avec son ex-copine avec qui il a été violent.

6. Demandez à chaque équipe de partager leur réponse en groupe-classe.

A.5. Pauvre M. Haddad!

1. Invitez les élèves à lire la mise en situation de la section **A.5 de la Fiche de l'élève**.
2. Demandez aux élèves de se mettre en équipe de 4 élèves et répondre aux questions de la section **A.5 de la Fiche de l'élève**.

**Corrigé**

- **Est-ce qu'il y a possibilité de poursuite criminelle ? Est-ce qu'il y a possibilité de poursuite civile ? Justifie ta réponse.**
 - Il y a possibilité de poursuite criminelle puisque M. Hamel a donné un coup de poing à M. Haddad. Le coup de poing est un crime de voie de fait, selon la loi.
 - Il y a possibilité de poursuite civile puisque M. Hamel a causé des dommages à M. Haddad. M. Haddad a dû manquer 7 jours de travail, il a perdu 700\$ pour son billet d'avion et ses lunettes ont été cassées. Il a donc eu des dommages économiques. Il a aussi subi des blessures physiques (points de sutures pour sa joue et rétine égratignée).
- **Qui sont les personnes qui peuvent être impliquées dans la poursuite civile ? Quel est leur rôle ?**
 - M. Haddad : demandeur
 - M. Hamel : défendeur
 - Mme Hamel, Jason Hamel, le directeur-adjoint et le médecin de M. Haddad : témoins
- **Qui a le fardeau de la preuve dans la poursuite civile ? Quel est le fardeau de preuve ? Justifie ta réponse**
 - M. Haddad est le demandeur dans cette affaire civile. Il a donc le fardeau de la preuve. Il doit convaincre le juge par prépondérance de preuve.
- **Quelle pourrait être la mesure de redressement demandée ? Justifie ta réponse.**
 - Dommages-intérêts

- M. Haddad pourrait avoir une compensation pour sa perte monétaire (lunettes, billets d'avion, perte de salaire pour 1 semaine). Il pourrait aussi demander une compensation pour perte de jouissance de vie, souffrance physique et psychologique. Éventuellement, M. Hamel pourrait aussi devoir payer des dommages punitifs.

B. Glossaire

1. Invitez les élèves à utiliser le tableau de la section **B. de la Fiche de l'élève** pour inscrire la définition de termes qu'elles ou ils ne connaissaient pas avant le début de la ressource. Vous pourrez ainsi les inviter à faire le bilan de tous les termes appris.

Astuce

Cette section peut être un bon endroit pour inscrire les définitions des différents types de mesures de redressement ou des personnes intervenantes sur lesquelles ils n'ont pas fait de recherche.

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
[CliquezJustice.ca](https://cliquezjustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
<https://cliquezjustice.ca/glossaire>

Gouvernement du Canada, « Les affaires civiles et les affaires pénales ». En ligne :
<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/just/08.html>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2024 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario